

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-02-013

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES / APPEL D'OFFRES OUVERT / TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTTERIES – S19PF004 / LOT N°2 : TRAITEMENT DU BOIS – SECTEURS NORD ET EST / TITULAIRE PAPREC SUD-OUEST / AVENANT N°2

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 25

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ
Baptiste PAIN – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD
Patrick BOUSSATON – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

1 pouvoir de Monsieur Philippe PELLETIER à Madame Ghislaine GOT

Présents / Membres suppléants

Monsieur Pierre TUAL suppléant de Madame Isabelle COSSON

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Isabelle COSSON (*excusée*)

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ – Julien GOURRAUD
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Philippe PELLETIER (*excusé*) – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

31 janvier 2025

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

31 janvier 2025

Publication (affichage) ou notification du :

11 février 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Considérant que le présent marché a été notifié le 18 avril 2019 au titulaire NCI ENVIRONNEMENT pour exécution des prestations à compter du 1er avril 2020 suivant pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée maximale de 6 ans,

Considérant que l'avenant n°1 a été notifié au titulaire le 24 février 2021 relatif à la modification du prix unitaire du traitement du bois au regard du contexte de la pénurie des centres de valorisation,

Considérant une réorganisation juridique interne au sein du groupe PAPREC, l'établissement secondaire PAPREC CRV SAS est cédé à compter du 31 décembre 2024 à la société PAPREC SUD-OUEST,

Considérant le projet d'avenant ci-joint préalablement envoyé aux membres du Comité syndical,

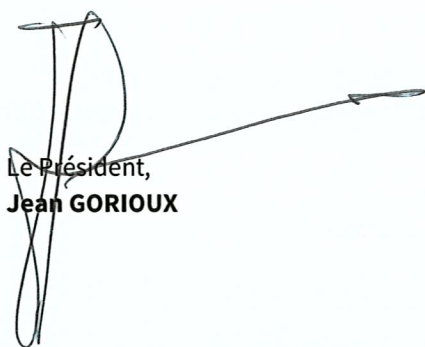
Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver l'avenant n°2,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant avec le titulaire PAPREC SUD-OUEST.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

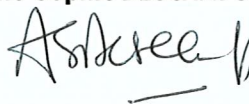
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
24 membres présents, 25 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec le titulaire PAPREC SUD-OUEST,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.


Le Président,
Jean GORIOUX

Fait à Surgères, le 11 février 2025

Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



MARCHÉ PUBLIC

TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES Lot n°2 : Traitement du bois – secteur nord et est S 19 PF 004

AVENANT N°2

Entre les soussignés :

Le syndicat mixte Cyclad

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 10 février 2025 (délibération n° CS 2025-02-XXX)

Désigné ci-après « CYCLAD »,

Et,

PAPREC SUD-OUEST SAS

RCS n° 511 867 327,

Dont le siège social est à PARIS (75008) – 7, rue du Docteur Lancereaux,

Représenté par Monsieur Mathieu PETITHUGUENIN, agissant en qualité de Président,

Désignée ci-après « PAPREC »,



Le marché a été notifié au titulaire, PAPREC CRV SAS en date du 18 avril 2019 pour un démarrage des prestations à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée globale de 6 ans.

Dans le cadre d'une réorganisation juridique interne au sein du groupe PAPREC, le fond de commerce de l'établissement secondaire PAPREC CRV sis, ZI des 3 frères – Rue des 3 frères à LA ROCHELLE (17000), est cédé à la société PAPREC SUD-OUEST.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant afin d'acter cette modification.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la nouvelle dénomination sociale du titulaire du marché : PAPREC SUD-OUEST en lieu et place de PAPREC CRV à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 – Autres clauses du marché

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Pour le syndicat mixte Cyclad,
Le Président,
Jean GORIOUX

Pour PAPREC SUD-OUEST,
Le Président,
Mathieu PETITHUGUENIN

